

2 Amc
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 144 rue Louison Bobet
07500 GUILHERAND-GRANGES
883 158 065 RCS AUBENAS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 12 décembre,

Monsieur Patrice BLANC,
demeurant 144 rue Louison Bobet , 07500 GUILHERAND-GRANGES,

Associé unique de la société 2 Amc ,

A pris la décision suivante relative à la nomination d'un Directeur Général.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique nomme en qualité de Directeur Général, sans limitation de durée, sans qu'elle puisse toutefois excéder celle du mandat du Président :

Monsieur Joris BLANC
Né à VALENCE (26) le 22 mai 1990
De nationalité française
Demeurant 110 cours Albert Thomas 69008 LYON

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Joris BLANC disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Monsieur Joris BLANC ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Patrice BLANC